

# Planification financière 2024-2027

# Message du Conseil municipal

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La loi sur les communes du 5 février 2004 (état au 01.05.2021) prévoit en son article 79, les dispositions suivantes :

**« Le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général.**

**Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement ».**

L'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (état au 01.03.2021) précise les compétences et le contenu :

**« Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général avant la présentation du budget (30 al. 2).**

**Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil municipal (31 al. 1).**

**Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul (31 al. 2) ».**

La présente planification financière est élaborée pour permettre un débat utile au sein du Conseil municipal, respectivement du Conseil général, même si elle est seulement portée à la connaissance du Législatif, sans avoir à être adoptée par lui.

Pour rappel, il est précisé la procédure d'élaboration de la planification financière, soit :

1. Le Conseil municipal prépare chaque année conjointement au budget la planification pour les trois années subséquentes.
2. Cette planification est dite « roulante », c'est-à-dire qu'à chaque opération une nouvelle année est ajoutée et que les éléments des trois années déjà publiés sont révisés sur la base des faits nouveaux, des tendances dégagées dans les débats des Conseils et des modifications intervenues dans l'intervalle en ce qui concerne les critères ayant servi de base aux chiffres retenus.
3. Le document lui-même est articulé selon les matières suivantes :
  - synthèse des finances communales;
  - analyse rétrospective 2019-2022;
  - environnement économique et financier;
  - projection financière et évolution de la dette;
  - objectifs guidant la politique du conseil communal;
  - inventaire des investissements.
4. La planification préparée par l'administration est présentée à l'adoption du Conseil municipal puis portée à la connaissance du Conseil général pour y faire l'objet d'un débat.

Cette planification financière permet de prendre ainsi conscience des contraintes financières et des priorités du point de vue des ressources disponibles et des moyens à engager pour la réalisation des tâches publiques.

Le présent document a été adopté par le Conseil municipal et constitue la planification financière de la Commune de Saint-Maurice.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Commune de Saint-Maurice

Le Président  
Xavier Lavanchy

Le Secrétaire  
Alain Vignon



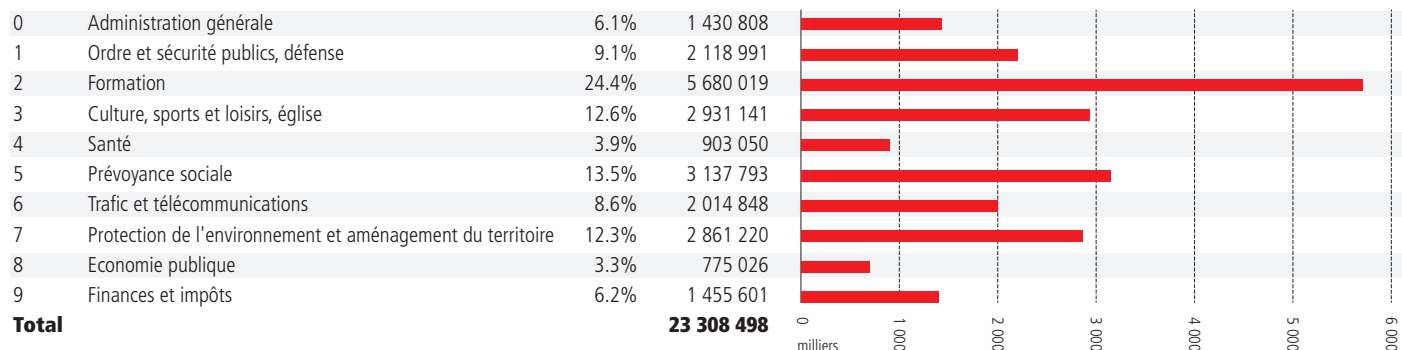
# 1 - Synthèse des finances communales

Lors des quatre années précédentes, les finances de la Commune de Saint-Maurice ont évolué comme suit :

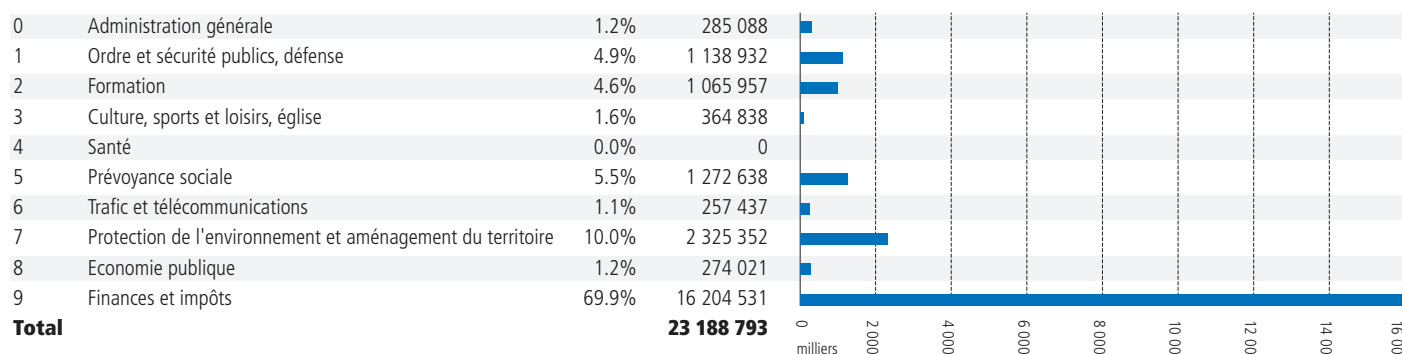
	2019	2020	2021	2022
<b>Compte ordinaire</b>				
Total de recettes de fonctionnement	30 315 217.77	21 534 874.61	22 017 327.39	23 168 792.82
Total des dépenses de fonctionnement	24 304 258.10	20 441 403.98	19 931 964.37	20 561 493.96
Marge d'autofinancement	6 010 959.67	1 093 470.63	2 085 363.02	2 607 298.86
Amortissements comptables et fonds spéciaux	2 315 688.53	2 344 066.35	2 557 587.08	2 727 004.22
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 695 271.14</b>	<b>-1 250 595.72</b>	<b>-472 224.06</b>	<b>-119 705.36</b>
<hr/>				
<b>Evolution de la dette</b>				
Marge d'autofinancement	6 010 959.67	1 093 470.63	2 085 363.02	2 607 298.86
Investissements nets	1 503 195.00	2 517 254.78	3 269 993.07	2 807 503.43
<b>Evolution de la dette (+ = désendettement / - = endettement)</b>	<b>4 507 764.67</b>	<b>-1 423 784.15</b>	<b>-1 184 630.05</b>	<b>-200 204.57</b>
<hr/>				
<b>Dette en fin d'exercice</b>				
Dette nette en fin d'année	9 320 842.00	10 726 625.68	12 809 502.33	12 989 706.90
Dette brute en fin d'année	55 233 649.00	55 778 690.99	56 033 470.36	56 825 917.20

## Graphiques relatifs aux comptes 2022

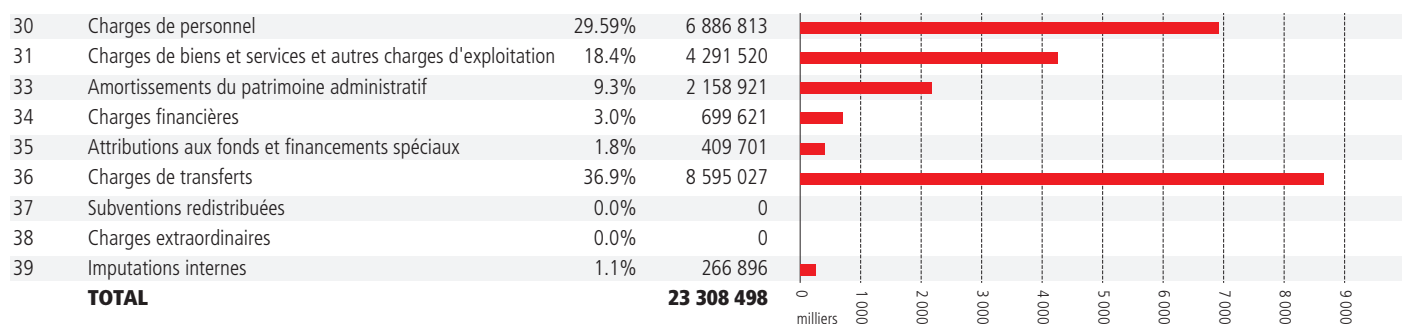
### COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES, CHARGES



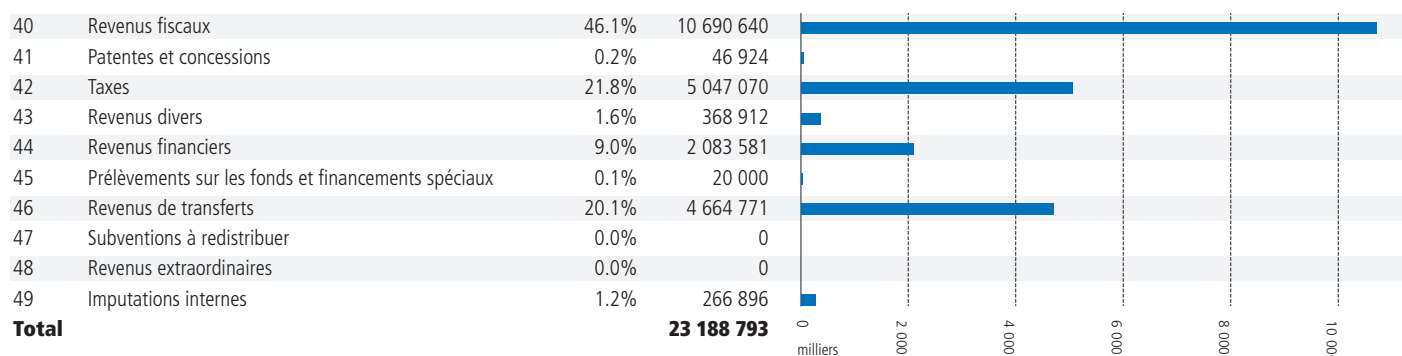
### COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES, REVENUS



### COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES, CHARGES



### COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES, REVENUS



## 2 - Analyse rétrospective 2019-2022

Les éléments précédents appellent les remarques suivantes :

- L'évolution des recettes et des dépenses entre les exercices comptables peut dépendre d'événements extraordinaires, voire de changement de méthode de comptabilisation de certaines prestations.

- Les exercices comptables de Saint-Maurice ont été marqués par plusieurs événements extraordinaires, d'abord en 2019 avec la vente du réseau électrique ainsi que par une recette fiscale sur les successions hors normes puis 2020 sous la forme d'une charge importante liée au règlement définitif d'un litige.

- La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la gestion des prestations communales et le Conseil municipal a également pris des mesures pour soutenir l'économie locale.

- Sans résultat extraordinaire, la Commune dégager un excédent de charge annuel oscillant autour du demi-million de francs.

- Le cycle d'investissements nécessaires dans lequel se trouve la Commune impacte les comptes de fonctionnement au travers des amortissements comptables et des intérêts financiers.

## 3 - Environnement économique et financier

Les expériences passées démontrent que les prévisions doivent être considérées avec précaution. Elles sont toutefois indispensables pour dégager les critères nécessaires à la planification des finances publiques.

Il convient, dès lors, de relever les facteurs suivants :

### Taux d'intérêts

En raison des pressions inflationnistes et des diverses crises rencontrées ces derniers temps, les taux sur les marchés sont haut comparativement aux années précédentes. Il convient d'être prudent à l'avenir quant à la budgétisation de ces taux.

### Energie

Toujours en raison de la crise géopolitique et économique, les tarifs électriques ont, pour les ménages comme pour les entreprises et les collectivités publiques, augmenté considérablement.

### Population

La population aigaunoise en 2022 s'élève à 4'540 habitants (2 de plus qu'en 2021). Le marché de l'immobilier actuel de Saint-Maurice étant passablement saturé, il faut s'attendre à une hausse minimale de la population à court-terme.

A moyen-terme, les divers projets immobiliers prévus devraient permettre d'envisager une hausse mesurée de la population (jusqu'à 200 habitants de plus dans les 4 ans et 800 espérés dans les 10 ans).

## 4 - Projection financière

Compte tenu des informations précitées, les critères suivants ont été pris en compte lors de la planification 2024-2027 :

- Durant les quatre prochaines années, le taux d'inflation pourrait connaître une légère hausse ;

- Le chômage devrait rester stable durant les quatre prochaines années ;

- L'accroissement de la population est estimé à moins de 1% par an ;

- L'évolution des recettes sera proche, voire identique à celle des charges ;

- Notre commune appliquera strictement dorénavant la loi fiscale valaisanne qui ordonne le remboursement des fonds spéciaux (déchets, eau potable, eaux usées) en huit ans. La hausse des taxes dédiées qui en résultera bénéficiera également au ménage ordinaire de la commune ;

- La présente planification tient toujours compte de l'abandon du préciput de 10% des frais de fonctionnement des hautes écoles du tertiaire (HEP) dès 2023 ;

- La planification financière ne tient plus compte des recettes engendrées par les ventes immobilières, ces recettes étant extraordinaires et difficiles à planifier.

## Planification financière 2023-2027

	2023	2024	2025	2026	2027
Revenus financiers	23 389 900.00	23 953 600.00	22 227 129.50	22 386 449.60	22 526 607.38
Charges financières	19 777 600.00	21 572 000.00	19 822 974.00	19 864 603.74	19 982 299.78
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>3 612 300.00</b>	<b>2 381 600.00</b>	<b>2 404 155.50</b>	<b>2 521 845.85</b>	<b>2 544 307.61</b>
Amortissements comptables	2 475 000.00	2 802 000.00	2 860 000.00	2 970 000.00	3 080 000.00
«Attributions / prélèvements fonds et financements spéciaux»	134 000.00	61 700.00	195 000.00	195 000.00	195 000.00
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 003 300.00</b>	<b>-482 100.00</b>	<b>-650 844.50</b>	<b>-643 154.15</b>	<b>-730 692.39</b>

## Evolution de la dette 2023-2027

	2023	2024	2025	2026	2027
Marge d'autofinancement	3 612 300.00	2 381 600.00	2 404 155.50	2 521 845.85	2 544 307.61
Investissements nets	5 980 000.00	8 044 000.00	7 106 000.00	7 098 000.00	6 051 000.00
Evolution de la dette (+ = désendettement / - = endettement )	-2 367 700.00	-5 662 400.00	-4 701 844.50	-4 576 154.15	-3 506 692.39
<b>Dette nette en fin d'année</b>	<b>-15 357 406.90</b>	<b>-21 019 806.90</b>	<b>-25 721 651.40</b>	<b>-30 297 805.55</b>	<b>-33 804 497.94</b>

## 5 - Objectifs guidant la politique du conseil communal

La planification financière des comptes de fonctionnement pour les années à venir laisse entrevoir des résultats déficitaires. Cette situation, malgré une marge d'autofinancement maîtrisée, s'explique par les amortissements comptables automatiques des importants investissements budgétés.

Pour les quatre prochaines années, le conseil municipal définit les axes prioritaires de son action (programme de législature, stratégies communales à 4 ans et plan d'action pour les années 2022-23 et 24).

Ces objectifs sont reproduits ci-dessous, sans forcément reproduire un ordre hiérarchique :

### Animation et tourisme

- Favoriser l'accès piéton aux sites
- Créer des lieux d'accueil (p.ex. pic-nic, grills)
- Etablir un catalogue « Tour opérateur »
- Organiser des rencontres de partage (commerces, tourisme, culture)
- Etablir une communication marketing proactive « Educ'Tour »

### Bâtiments communaux

- Patrimoine financier
  - Définir, pour chaque bâtiment, l'action à mener à partir de l'analyse financière existante (définir ce qu'on vend et ce qu'on rénove)
- Bâtiments administratifs
  - Définir pour chaque bâtiment l'action à mener à partir de son bon usage ; définir ce qu'est le bon usage ; définir ce qu'on rénove
  - Planifier le déménagement en pensant aussi service à la population

### Eau potable

- Etudier les variantes d'approvisionnement externes : Source de la Croix, Bex, Mex, Vérossaz
- Informer la population sur les ressources à disposition et le réseau actuel
- Proposer des économies à la population
- Soutenir l'effort de la population par des subventions
- Remettre le réseau en état selon le PDDE
- Systématiser les processus

### Finances

- Se désendetter progressivement
- Lister les biens non rentables et décider : vendre ou rentabiliser
- Lister les prestations et fixer les émoluments y relatifs
- Définir un calendrier pour le développement PQ
- Rechercher un prestataire pour la prospection d'entreprises

### Formation et jeunesse

- Construire une nurserie
- Trouver les moyens pour toucher les familles défavorisées
- Veiller à l'intégration d'espaces intergénérationnels dans tous les projets
- Réduire les coûts du jumelage
- Collaborer pour les services d'un éducateur TSHM (Monthey)

### Economie publique

- Mobilité douce
  - Compléter l'axe Nord-Sud
  - Faciliter le transit Est-Ouest
  - Généraliser les zones 20km/h et 30km/h dans les zones résidentielles et le bourg
  - Favoriser l'accès aux vélos (parcs couverts et sécurisés, bornes de recharge)
- Transports publics
  - Faire de la gare CFF une plateforme multimodale
- TIM
  - Réduire le trafic dans le bourg (St-François, Agaune, Terreaux)
  - Réduire le trafic à une zone 30km/h sur l'Avenue du Simplon – l'Avenue d'Agaune
  - Développer les parkings longue durée aux entrées de la ville
- Parkings
  - Réaliser une place de dépôt devant le collège – la gare – les écoles
  - Révision du trafic
  - Parkings pour les touristes

### Personnel communal

- Mettre à jour l'environnement de travail « Commune de Saint-Maurice »
- Réfléchir au plan de mobilité du personnel communal
- Travailler à une identification visuelle
- Mettre en œuvre le management de projet
  - Comité stratégique
  - Comité de pilotage
  - Groupe de travail

### Energies

- Réduction de besoins énergétique (sobriété et efficacité énergétique)
  - Elaboration d'un plan directeur de la mobilité
  - Eclairage public : réduction de la consommation énergétique (assainissement et optimisation)
  - Mise en place et adoption d'un programme d'économies d'énergie et viser sa pérennisation
- Substitution du fossile et de l'électricité directe par le développement des énergies renouvelables locales.
  - Développement du CAD de la Satom
  - Révision du RCCZ et PAZ (interdiction du fossile, obligation de raccordement,...)
  - Favoriser le développement du photovoltaïque
  - Mise en place d'un programme de subventions communales
- L'exemplarité de la commune en termes d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable locale
  - Mise en place d'une comptabilité énergétique du patrimoine communal
  - Mise en place d'un plan mobilité pour l'administration communale
  - Mise en place d'un service de conseil en énergie
  - Etablir un suivi de la politique énergétique communale
  - Lancement du processus Cité de l'énergie

## Planification des investissements 2024-2027

### RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

Dicastère	2024	2025	2026	2027
0 - Administration Générale	685 000	275 000	500 000	50 000
1 - Sécurité Publique	0	0	0	0
2 - Enseignement et formation	3 168 000	2 038 000	1 448 000	1 418 000
3 - Culture, loisirs & culte	173 000	1 673 000	2 315 000	2 353 000
4 - Santé	0	0	0	0
5 - Prévoyance sociale	550 000	650 000	380 000	0
6 - Trafic	2 205 000	1 230 000	1 205 000	1 320 000
7 - Protection et Aménagement	913 000	860 000	690 000	650 000
8 - Economie Publique	0	100 000	0	0
9 - Finance & Impôts	60 000	20 000	300 000	0
10 - Investissements liés	290 000	260 000	260 000	260 000
<b>Totaux</b>	<b>8 044 000</b>	<b>7 106 000</b>	<b>7 098 000</b>	<b>6 051 000</b>

### 0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2024	2025	2026	2027
<b>Villa de la Tuilerie - Redéploiement des services</b>				
Redéploiement de l'Administration	380 000			
Réaménagement du périmètre de la Villa	200 000	200 000		
Archives communales	25 000	25 000	25 000	25 000
Renouvellement du parc informatique	25 000	25 000	25 000	25 000
<b>Divers</b>				
Concept SST - Sécurité Santé Travail	25 000	25 000		
Défibrillateurs et formation sauvetage collaborateurs	30 000			
Campus du Scex - Démolition			450 000	
<b>Totaux</b>	<b>685 000</b>	<b>275 000</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000</b>

### 1 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

	2024	2025	2026	2027
	0	0	0	0

### 2 - ENSEIGNEMENT ET FORMATION

	2024	2025	2026	2027
<b>Ecoles primaires</b>				
Groupe Scolaire 2 - rénovation et agrandissement	3 100 000	4 240 000		
Groupe Scolaire 2 - agrandissement - subventions		-2 250 000		
Salle de gym école primaire - divers			100 000	
Cours d'école - aménagement			500 000	
Groupe Scolaire 1 - arborisation	20 000			
Informatique des classes	48 000	48 000	48 000	48 000
<b>Ecoles secondaires II</b>				
Rénovation du Collège et construction de salles de gym (part communale)			800 000	800 000
<b>Ecoles tertiaires</b>				
HEP				570 000
<b>Totaux</b>	<b>3 168 000</b>	<b>2 038 000</b>	<b>1 448 000</b>	<b>1 418 000</b>

### 3 - CULTURE, LOISIRS & CULTE

	2024	2025	2026	2027
<b>Tuilerie Nord</b>				
Tuilerie Nord - aménagements	20 000	20 000	450 000	



<b>Centre sportif</b>				
Incendie - Mise en conformité				
Assainissement thermique			500 000	625 000
Réfection CVS 26-27 (Chauffage - Ventilation - Sanitaire)			260 000	755 000
Réfection structurelle du bâtiment			50 000	50 000
Etanchéité bassins			32 000	
<b>Sport</b>				
Zone sportive Sous-le-Scex	100 000	1 500 000	1 000 000	900 000
Traitement terrain existant	23 000	23 000	23 000	23 000
<b>Loisirs</b>				
CO - Aménagement buvette sociétés sportives	30 000			
Place de jeux de Beaulieu		30 000		
Place de jeux Roger Udriot		100 000		
<b>Totaux</b>	<b>173 000</b>	<b>1 673 000</b>	<b>2 315 000</b>	<b>2 353 000</b>
<hr/>				
<b>4 - SANTÉ</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<hr/>				
<b>5 - PRÉVOYANCE SOCIALE</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>Petite enfance</b>				
UAPE - agrandissement	550 000	650 000		
Aménagement intérieur avec nurserie			380 000	
<b>Totaux</b>	<b>550 000</b>	<b>650 000</b>	<b>380 000</b>	<b>0</b>
<hr/>				
<b>6 - TRAFIC</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>Routes communales</b>				
Plan Directeur des routes	250 000	250 000	250 000	250 000
Plan de quartier des Perris - Aménagement	915 000			
Schéma de mobilité - mesures (Zones 30 km/h)	50 000			
Mise en conformité Lhand	65 000			
Parking quartier St-Laurent + Trottoir et réfection souterrain	50 000	600 000		
Mex - Chemin des Epinettes - mur de soutènement				100 000
Réaménagement Grand-Rue	150 000			50 000
Parking Val de Marne	20 000			
Aménagement av. du Midi - Etudes	30 000			
Aménagement Route du Scex / Stade - Etudes	30 000			
Signalisation routière	40 000	40 000		
Route d'Épinassey - Chemin	180 000			
Parking Zone Sportive du Scex			200 000	
<b>Voirie</b>				
Nouveau bâtiment	30 000		650 000	650 000
Nouveau bâtiment - Transfert du PF au PA du terrain			15 000	
Renouvellement parc véhicule - balayeuse				180 000
<b>Chemins pédestres</b>				
Passerelle - Norto Barrage	20 000	500 000		
Passerelle - Norto Barrage - Subventions		-250 000		
<b>Eclairage public</b>				
Plan Directeur	90 000	90 000	90 000	90 000
Plan de quartier des Perris - Aménagement	285 000			
<b>Totaux</b>	<b>2 205 000</b>	<b>1 230 000</b>	<b>1 205 000</b>	<b>1 320 000</b>
<hr/>				

<b>7 - PROTECTION ET AMÉNAGEMENT</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>PDDE</b>				
Réseau d'eau		300 000	300 000	300 000
Mise en conformité des réservoirs (Mex et Grotte)	110 000			
Conduite eau potable - sécurisation des captages	160 000			
Installation bouton presseur sur fontaines	4 000			
Etude et appel d'offre pour 1ère phase d'intervention	19 000			
Taxes de raccordement	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
<b>PGEE</b>				
Travaux de mise en séparatif	400 000	400 000	400 000	400 000
Taxes de raccordement	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
<b>Déchets</b>				
Mise en conformité écopoint déchets verts de Mex	80 000			
<b>PAZ</b>				
Dépenses annuelles	30 000	150 000		
<b>Protections</b>				
Chapelle du Scex Fingles - Dépenses	130 000			
Chapelle du Scex Fingles - Subventions	-85 000			
<b>Torrents</b>				
St-Barthélemy - Entretien - Dépenses	200 000	200 000	200 000	
St-Barthélemy - Entretien - Subventions	-160 000	-160 000	-160 000	
St-Barthélemy - Etudes de projets	135 000	100 000		
St-Barthélemy - Etudes de projets - Subventions	-110 000	-80 000		
WC publics Mex	50 000			
<b>Totaux</b>	<b>913 000</b>	<b>860 000</b>	<b>690 000</b>	<b>650 000</b>
<b>8 - ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>Bâtiments</b>				
Grotte aux Fées (chemin)		100 000		
<b>Totaux</b>		<b>100 000</b>		
<b>9 - FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
<b>Bâtiments</b>				
Contrôles OIBT	20 000	20 000		
Supervision chauffage et ventilation des bâtiments	50 000			
Participation aux batiments (CO / Calorabois /...)	-10 000			
Dépollution - terrain EMS			300 000	
<b>Totaux</b>	<b>60 000</b>	<b>20 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENTS LIÉS</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
HEP	70 000	70 000	70 000	70 000
Secours sanitaires	0	0	0	0
Régimes sociaux	40 000	40 000	40 000	40 000
Routes cantonales	180 000	150 000	150 000	150 000
<b>Totaux</b>	<b>290 000</b>	<b>260 000</b>	<b>260 000</b>	<b>260 000</b>